
CT SPECIAL DES PREFECTURES : L'ADMINISTRATION PEUT MIEUX FAIRE !

Le CT Spécial des préfectures s'est tenu ce 7 septembre 2021 avec un seul sujet à l'ordre du jour : la modification du décret relatif au séjour des britanniques prévoyant le report du délai pour détenir un titre de séjour prévu initialement au 1^{er} octobre 2021 au 1er janvier 2022

La CFDT a voté favorablement : cela donne plus de temps aux agents des bureaux des étrangers pour instruire les demandes et plus de temps aux usagers britanniques pour se mettre en règle

MAIS parce qu'il est inacceptable que l'administration considère que tout va bien :

La CFDT a alerté l'administration sur les difficultés rencontrées par les agents : dossiers qui restent bloqués dans le dispositif, coupures régulières du réseau, délais qui s'allongent, pression inutile sur les agents !

MAIS parce qu'imposer des délais toujours plus courts sans tenir compte de la réalité des services ne sert à rien :

La CFDT a dénoncé : les effets d'un calendrier trop contraint, le flou artistique entretenu par l'administration sur la réalité du nombre de dossiers séjour des Britanniques à traiter, le déploiement trop rapide de l'application !

MAIS parce que les dossiers ne se traitent pas tout seuls :

- **La CFDT a demandé** que les objectifs des services séjour des préfectures concernées soient revus à la baisse !
- **La CFDT a réclamé** l'abondement des heures vacataires pour les préfectures concernées !